

Budget2001/SST

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**MINISTRE DE LA FAMILLE ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**BUDGET 2001**

**RAPPORT PRESENTE DEVANT LA COMMISSION  
DE LA SANTE DE LA POPULATION  
ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE PAR MADAME AMINATA TALL,  
MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA  
SOLIDARITE NATIONALE**

**Monsieur le Président de la Commission de la Santé, de la Population et des Affaires Sociales,**

**Mesdames, Messieurs les Commissaires,**

L'honneur m'échoit aujourd'hui en ma qualité de Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale, de vous présenter le projet de budget 2001 de mon département.

Cet honneur je le partage également avec ma Collègue Madame Awa GUEYE KEBE, récemment nommée Ministre Délégué chargé de la Promotion de la Petite Enfance.

En décidant de confier la promotion de cet important secteur stratégique à deux femmes, Monsieur le Président de la République a bien voulu à travers nos modestes personnes confirmer s'il en était encore besoin toute la confiance qu'il porte aux femmes de son pays. Nous prenons ici, devant vous Honorables députés, le ferme engagement de ne ménager aucun effort pour mériter cette grande confiance.

Pour la réalisation de cette délicate mais exaltante mission, nous comptons sur votre appui constant et marquons notre disponibilité et notre détermination à œuvrer avec vous pour la satisfaction des aspirations de nos populations singulièrement les plus démunies.

Comme vous le savez, le remaniement ministériel intervenu en avril 2000 suite à l'avènement du Président Abdoulaye WADE à la Magistrature suprême, a permis le recentrage des missions de mon département autour de la Famille et de la Solidarité Nationale tout en conférant à travers le décret 2000-645, un rang de priorité plus élevé à la promotion des cibles femmes, Enfants, Familles, Personnes Agées et Personnes Handicapées, la coordination opérationnelle et la mise en œuvre de tous les programmes de lutte contre la Pauvreté.

Cette nouvelle approche qui se veut participative et intégrée, vient renforcer le rôle stratégique du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale dans le dispositif gouvernemental.

Je voudrais donc, avant de vous présenter le projet de budget 2001 de mon département, vous faire un rappel des enjeux et des défis qui nous interpellent au regard du contexte économique national et sectoriel essentiellement marqué par un profil de pauvreté toujours plus inquiétant dont les incidences sur les conditions de vie et la position sociale de nos groupes cibles mérite<sup>at</sup> une attention toute particulière

En dépit du contexte institutionnel et budgétaire particulier dans lequel nous avons pris la charge de ce ministère, je vous ferai un bilan des réalisations en faveur desdits groupes cibles, avant de vous présenter les perspectives d'action pour le futur, sur la base des objectifs stratégiques assignés à mon département par Monsieur le Premier Ministre.

## **I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE NATIONAL ET SECTORIEL**

### **1.1. Contexte socio-économique national**

Avec la crise économique des années 80, d'importantes réformes ont été mises en œuvre afin de remettre l'économie sénégalaise sur le chemin d'une croissance forte et durable. Celles-ci se sont traduites, entre autres, par des programmes d'ajustement structurel à moyen et long terme entre 1985-1992 qui visaient un net redressement des finances publiques par une amélioration des recettes et une limitation des dépenses publiques.

Si ces différentes mesures ont permis à l'économie de retrouver des taux de croissance positifs (2,7 % sur la période allant de 1986 à 1999) et de ramener le déficit budgétaire de -3,3 % du PIB en 1986 à 1,2 % en 1999, il faut reconnaître qu'elles se sont traduites par une détérioration des conditions de vie des ménages et une baisse de la qualité des services sociaux notamment l'éducation, la santé etc...

La baisse relative des dépenses sociales (justifiant la 160<sup>ème</sup> place du Sénégal au classement du PNUD selon l'indicateur du développement humain sur un total de 175 pays) et la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 ont eu pour conséquence la grande paupérisation de la population sénégalaise avec des effets de plus en plus marqués en milieu urbain.

Une analyse du profil de pauvreté et un diagnostic de la situation socio-économique des différents groupes cibles permettront d'apprécier les enjeux et défis qui se posent à mon département.

## **1.2 – Contexte sectoriel social : Analyse du profil de pauvreté et diagnostic de la situation des groupes cibles ;**

### **1.2.1./ Analyse du profil de la pauvreté**

L'enquête sur les priorités (ESL) réalisée en 1992 a permis de mettre en lumière les principales caractéristiques de la pauvreté au Sénégal. Selon cette enquête plus d'un tiers des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit près de 60 % de la population sénégalaise.

Mais ces chiffres cachent de nombreuses inégalités car 75 % des ménages pauvres sont localisés en milieu rural. De plus la pauvreté rurale ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'en milieu urbain.

En effet, en milieu rural, la pauvreté se traduit plus par un faible accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) alors qu'en milieu urbain ses traits caractéristiques sont le taux élevé du chômage, la délinquance juvénile, la prostitution, l'usage de la drogue et la violence.

Toutefois, compte tenu de la grande localisation des pauvres en milieu rural, la plupart des stratégies de réduction de la pauvreté mettent l'accent sur la nécessité de faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base.

C'est pourquoi, il est nécessaire pour un meilleur ciblage des bénéficiaires et une meilleure définition des politiques et stratégies à mettre en œuvre, de faire un état des lieux du secteur social, particulièrement les services sociaux de base que sont la santé, l'éducation, l'hydraulique urbaine et l'assainissement qui ont des incidences directes sur les conditions de vie et la position sociale de nos groupes cibles et par ricochet de l'impact des actions de mon département.

### **a) Santé :**

Si le budget de la santé est passé de 10,9 milliards en 1987 à 20,7 milliards en 1999 (soit une hausse de près de 90 %), il faut reconnaître qu'il est loin de la norme fixée par l'OMS qui veut que 9 % du budget national soit affecté aux dépenses de santé (pour 1998, ce critère s'établit à 6,6 %). Cette faiblesse des moyens alloués au secteur de la santé a eu pour conséquences :

- une mauvaise couverture sanitaire du pays ;
- un manque de personnel chronique ;
- une insuffisance et une vétusté prononcées des infrastructures sanitaires et sociales.

### **b) Education et Formation**

Ce secteur a connu d'importants progrès au cours des cinq dernières années. C'est ainsi que le taux brut de scolarisation est passé de 61,7 % en 1997 à 65,5 % en 1999. Sur la même période, le taux de scolarisation spécifique des filles a connu la même tendance, passant de 55,5 % à 58,1 %.

Cependant le niveau de scolarisation présente de grandes disparités régionales. Si le taux de scolarisation passe le seuil des 90 % à Dakar et Ziguinchor, c'est avec peine qu'il atteint les 26 % dans la région de Diourbel par exemple.

Si des avancées notoires ont été relevées au niveau de l'éducation de base, il n'en est pas de même sur le front de l'alphabétisation.

En effet, avec un taux de 53 % pour les enfants de 9-15 ans et un taux de 78 % pour les femmes âgées de 15 ans et plus, l'analphabétisme reste entre très élevé au Sénégal.

Ces performances médiocres trouvent leurs racines dans la faiblesse des moyens consacrés à ce type d'enseignement, car si le budget de l'éducation a régulièrement augmenté, cette hausse a plus profité à l'enseignement élémentaire qui consomme plus de 50 % des dépenses d'éducation.

### **c) Hydraulique urbaine et assainissement**

Autre composante essentielle des services sociaux de base, le secteur de l'hydraulique urbain et de l'assainissement reste encore marqué, comme les autres par une satisfaction insuffisante de la demande de la population.

En effet, l'enquête sur les objectifs intermédiaires (EOI) réalisée en 1996 a montré que 63 %, seulement des sénégalais avaient accès à une <sup>eau</sup> potable à une distance de moins de 500 mètres, 32 % ont l'eau potable à domicile et 19 % à une distance inférieure à 100 mètres.

En milieu rural, seulement 44 % de la population ont accès à l'eau potable.

Sur le plan de l'assainissement public, 15 % de la population urbaine sont desservis par les réseaux collectifs tandis qu'au niveau de la population totale, ce taux n'est que de 6 %.

Une offre insuffisante par rapport à une demande de plus en plus forte, la vétusté des installations hydrauliques, le coût élevé des abonnements, et la faiblesse des moyens consacrés au secteur, expliquent en grande partie ces résultats.

#### **1.2.2. Situation socio-économique des groupes cibles**

La situation des groupes cibles se résume comme suit :

##### **a°) Situation socio-économique des femmes**

Malgré leur part très importante dans la population (52 %), les femmes sénégalaises font face à de nombreuses contraintes structurelles. Parmi celles-ci, on peut citer leur statut social dévalorisant, leur santé reproductive précaire, leur faible accès et contrôle sur les ressources financières et productives, leur surcharge de travail (liée notamment aux activités domestiques et agricoles en milieu rural), leur faible niveau de formation et enfin leur faible niveau de représentation dans les institutions politiques, administratives et privées du pays.

Toutes ces contraintes affectent la capacité des femmes à participer très efficacement aux activités économiques et réduisent très sérieusement les chances de leur promotion économique et sociale.

#### **b°) Situation socio-économique des enfants**

Groupe particulièrement très sensible, les enfants constituent près de 53 % de la population totale. Parmi eux, 30 000 sont des enfants de la rue, 245 000 travaillent et 52 % des enfants en danger moral ont été interpellés pour usage de drogue.

De plus, la mortalité infantile très élevée et le faible taux de scolarisation (59, 7 %) constituent d'importants obstacles pour toute stratégie de promotion des enfants.

#### **c°) Situation socio-économique des familles**

Du fait des nombreuses mutations qui les affectent, les familles sénégalaises ont de moins en moins de possibilités pour faire face à leur fonction d'éducation, de socialisation, de consommation et de production. Elles ont difficilement accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, assainissement). Lieu de socialisation, la famille, soumise aux pressions résultant de la crise économique, n'est plus en mesure d'imposer une orientation marquée à ses membres, ni de fixer des normes et échelles de valeurs.

Au niveau de sous-systèmes socio-démographiques, le taux de population en charge au sein des familles démunies qui se situe à 96,6 % avec un coefficient de dépendance de 103, 5 % demeure inquiétant au regard de la baisse des revenus et de l'effondrement de la production en milieu rural et du chômage urbain.

Le phénomène d'urbanisation prend également des proportions démesurées avec son corollaire, la tendance à l'individualisme qui se développe, entraînant l'effritement de la dynamique de la solidarité sociale et intra-familiale.

#### **d°) Situation socio-économique des personnes handicapées**

Elles représentent, d'après les résultats du Recensement Général sur la Population et l'Habitat de 1988, près de 122 000 personnes. Mais selon les estimations de l'OMS, ces chiffres sont largement dépassés et on peut fixer la population actuelle de personnes handicapées à 800 000 (soit 10 % de la population).

Elles sont confrontées, comme les autres groupes cibles mais à un degré plus marqué, à des problèmes d'accès aux services sociaux de base, aux ressources financières et productives. De plus, elles souffrent d'un manque de structures et d'infrastructures adaptées à leurs besoins.

#### **d°) Situation socio-économique des personnes âgées**

Ce groupe cible a longtemps fait les frais de la politique de développement de l'Etat qui privilégiait et encore aujourd'hui le couple Femmes/Enfants. Cependant avec le croît démographique de cette composante de la population (4 % par an), il est urgent de mettre en œuvre des programmes qui prennent en compte les contraintes auxquelles font face les personnes âgées. Celles-ci ont essentiellement trait :

- à la marginalisation socio-économique des personnes âgées (due à une retraite prématurée et à l'effritement progressif de leur statut socio-culturel) ;
- à l'insuffisance de la prise en charge des problèmes ayant trait à leur état physique, psychique et sanitaire.

Face à toutes ces contraintes, le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale qui a en charge ces différents groupes cibles, a eu à définir et à mettre en œuvre différents programmes et projets qui visaient à améliorer les conditions de vie des populations et plus particulièrement celles des groupes les plus vulnérables.

Les actions menées à cet effet se résument comme suit :

## II/BILAN DES REALISATIONS

Les réalisations ci-dessous ont été possibles grâce à une dynamique de réflexion stratégique et de capacités opérationnelles bâties sur une expérience éprouvée et une parfaite connaissance des enjeux du développement et du terrain d'une masse critique d'agents répartis au niveau des structures suivantes :

- cabinet et services rattachés (SAGE)
- CNDIF, B.C.S. des Projets et Programmes
- DBEF
- DAS
- DDC
- Services Régionaux et Départementaux du Développement Communautaire.

En dépit des contraintes institutionnelles (logistiques humaines et financières) que rencontre chacune de ces structures et qui ont fait l'objet d'un rapport circonstancié soumis aux hautes autorités, mon département a eu à mener les différentes actions ci-après :

### 1. Actions en faveur des femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième Plan d'Action de la Femme du Ministère pour la période 1997-2001, un certain nombre de projets ont été exécutés. Au cours de la Gestion 2000, les actions de mon département concernent surtout :

- **la consolidation des acquis du Projet du Statut de la Femme** de l'ancien projet de Développement des Ressources Humaines qui visait à responsabiliser les femmes organisées en groupements et à leur permettre de maîtriser leur développement.

Cette composante, dont les activités ont été menées auprès de 225 groupements féminins dans les régions de Saint-Louis, Louga, Fatick, Kaolack et Ziguinchor a en effet permis la construction et l'équipement de 30 cases-foyers, le financement de micro-projets sous forme d'une dotation d'une enveloppe de 5 000 000 F. CFA par case-foyer, la constitution d'un réseau de 446 alphabétisatrices et la formation alphabétisation de plus de 25 000 femmes.

- **La consolidation des acquis du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion féminine** qui avait pour objectif général la Promotion socio-économique de 25 000 femmes membres de 500 groupements féminins et de 5 000 enfants des régions de Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès. Parmi ses réalisations, on compte : la formation en alphabétisation IEC de 463 assistantes villageoises, le financement de 336 micro-projets, la création de 29 groupements d'épargne et de crédit, la création de 152 garderies socio-éducatives et sanitaires pour enfants.

- **La poursuite des activités du Sous- Programme IV du Projet Elargi de Lutte contre la Pauvreté** qui vise la promotion économique des femmes.

Il a eu également à mener d'importantes activités de renforcement des capacités, de création d'opportunités d'emplois et de revenus pour les femmes ciblées des régions de Dakar-Pikine, Guinaw-Rail, Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda, tout en contribuant à la mise en œuvre de stratégies favorables à l'égalité et l'équité entre Hommes et Femmes.

- **La poursuite des activités du Projet Genre Développement et Population** qui a permis la formation des Points focaux et Agents du Ministère en genre ainsi que la conception d'outils de planification stratégique et opérationnelle.

Parallèlement à ces actions de consolidation et de développement des acquis des projets en matière de promotion socio-économique des femmes, le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale a ouvert d'autres chantiers non moins importants en matière d'allègement des travaux de mobilisation sociale d'IEC et de plaidoyer à savoir :

- **Allègement des travaux des femmes**

Le budget alloué par l'Etat à mon département pour la gestion 2000 à travers notamment le Fonds d'Action de la Femme et le Fonds d'équipement a permis l'acquisition des équipements et matériels suivants qui feront bientôt l'objet d'un important programme d'affectation au profit des associations et groupements de femmes du pays :

68 moulins à mil (Diesel)

36 motopompes  
2 batteuses à riz  
1 décortiqueuse à riz  
90 machines à coudre.

- **Promotion de la santé reproductive des femmes** à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action contre la Mortalité Maternelle avec l'appui de l'UNICEF qui cible pour le moment la région de Tambacounda où on note un taux de 800 décès sur 100 000 naissances. A cet effet 105 personnes du département de Bakel viennent d'être formées en stratégies opérationnelles de sensibilisation. Dans ce même cadre, un Plan d'Action de Lutte contre le SIDA par le dépistage du VIH au niveau des Femmes enceintes et l'utilisation des médicaments anti-rétro-viraux est en cours de finalisation et fera l'objet d'un important forum lors de la célébration de la Semaine Nationale prévue du 27 novembre au 03 décembre 2000.
- **la lutte contre les mutilations génitales** faites aux femmes a fait également l'objet d'un Plan d'Action avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF.
- **la promotion des Droits des Femmes** : à cet effet l'étude sur l'harmonisation de la CEDEF/CEDAW et de la législation nationale ainsi que l'élaboration du Rapport national sont en cours de finalisation avec la participation de tous les partenaires sociaux. De plus, le projet de décret pour la mise en place d'un Observatoire National sur les Droits de la Femme et de la petite Fille vient d'être relancé. Ces deux importants dossiers viennent s'ajouter aux acquis du Projet Promotion des Droits et Renforcement du Pouvoir des Femmes Sénégalaises (PDPF) financé par l'ACDI et mis en œuvre par le CECI.
- **La célébration des événements spéciaux concernant la femme** :

Elle a connu cette année une dimension particulière avec la célébration de la Journée Panafricaine de la Femme le 27 juin 2000 rehaussée par la présence effective des Ministres des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et de son Excellence Salim Ahmed Salim

Secrétaire Général de l'OUA. Dans la même ligne de préoccupations, mon département a célébré la Journée Internationale de la Femme Rurale le 15 octobre 2000 en collaboration avec la FONGS sur le thème « Femmes rurales, Paix et Développement pour une sécurité alimentaire ».

- Enfin la finalisation de l'Etude sur la mise en place de l'Agence de Promotion et de Financement des Femmes et le renforcement des capacités institutionnelles de la FNGPF à travers la mise en place d'une Cellule d'Appui Technique, la dotation de locaux fonctionnels et d'un Fonds de Garantie et de Crédit permettront à mon département de faire des progrès importants en matière de promotion des Femmes.

Cette démarche a été appuyée par un important **dispositif d'Information et de Documentation de la Femme** qui a permis à mon département de concevoir et de mettre en place : un programme d'équipement et d'archivage d'un important fonds documentaire, des Bases de Données bibliographiques de références périodiques et sur les groupements Associatifs Féminins et sur le crédit.

### **Actions en faveur des enfants :**

La plupart des actions réalisées en faveur des enfants l'ont été à travers le Programme des enfants en situations particulièrement difficiles (PESPD) financé par l'UNICEF. Les résultats de ce programme sont :

- la prise en charge (alimentation, santé, habitat.....) de 35 000 talibés ;
- la prise en charge de 6 000 enfants de la rue et enfants travailleurs ;
- la mise en place de 41 classes communautaires dans les villages pourvoyeurs de talibés mendiants ;
- le placement de 308 enfants en formation ;
- la subvention accordée à 157 écoles coraniques et institutions d'accueil pour enfants ;
- l'organisation d'une campagne de sensibilisation en faveur des enfants en situations particulièrement difficiles.

De plus, une Journée de l'Enfant Africain sur le thème « les enfants et la drogue » et la production du rapport relatif à l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant ont été réalisés au cours de la gestion 2000.

### **Actions en faveur des familles**

Dans le cadre de la promotion socio-économique et la valorisation socio-culturelle des familles, il a été élaboré un projet dénommé « **Familles Productives** », qui n'est qu'un pendant du dispositif du Plan d'Action National de la Famille.

Le Projet « Familles Productives », est déjà soumis à l'arbitrage de la conférence budgétaire pour inscription au PTIP.

Cependant, le Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale n'a pas encore pu trouver le financement nécessaire pour la prise en charge de la concertation et la coordination des travaux liés à cet important document de politique.

Toutefois, mon département a mis en place un Programme Pilote d'Ecole des Parents et de Structures de Conseil Conjugal et de Médiation Familiale.

### **Actions en faveur des personnes handicapées**

Dans le cadre du PDIS, il a été réalisé les actions suivantes :

- poursuite de la campagne de sensibilisation sur la prévention des handicapés et des maladies handicapantes ;
- le financement de 46 micro-projets d'insertion des personnes handicapées
- la réalisation de 6 projets communautaires en faveur des handicapés moteurs et hansiens
- l'appui en équipements orthopédiques aux handicapés

### **Actions en faveur des personnes âgées**

Les actions menées en faveur des personnes âgées ont essentiellement trait à la poursuite de la campagne d'information et de sensibilisation sur les méthodes de prévention des maladies handicapantes liées à la vieillesse et l'Année Internationale des

Personnes Agées qui a vu le jumelage aller et retour entre les personnes âgées du Sénégal et celles de la Martinique.

Un schéma d'intégration de la gérontologie dans le système médico-social est en cours d'élaboration avec la participation des intéressés.

### **La contribution des ONG**

Elle s'appuie sur une nouvelle approche de développement communautaire initiée par mon département prenant en compte les nouvelles mutations et les exigences d'auto-organisation des populations.

Les organisations non gouvernementales à cet effet jouent un rôle très important dans la lutte contre la pauvreté et apportent un appui essentiel au ministère pour la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Par exemple, sur la période 1997-1999, elles ont dégagé une enveloppe de près de 58 milliards de F. CFA destinée à financer diverses actions sur le terrain en matière d'éducation, de santé, de gestion des ressources naturelles, de crédit etc...

Le cadre de coordination et de suivi des actions des ONG mis en place par le décret 96. 398 permettra à mon département de veiller à un meilleur impact de ces actions.

### **Formation académique des travailleurs sociaux spécialisés**

La formation académique des Travailleurs sociaux spécialisés constitue également un rang de priorité élevé depuis le rattachement de l'ENTSS à mon département. Il a été ainsi enregistré en 1999/2000.

Pour le 1<sup>er</sup> cycle : 65 diplômés en Travail Social dont 17 en Education Surveillée, 27 en Travail Social Communautaire, 11 en Travail Social en Entreprise et 10 en Formation et Réinsertion des Personnes Handicapées.

Pour le 2<sup>ème</sup> cycle : 16 admis en fin d'études du Diplôme Supérieur en Travail Social (DSTS) dont 10 dans la filière Gestion des Services Sociaux et de l'Education Surveillée et 6 dans la filière Formation des Formateurs.

Dans la consolidation de ces acquis un Plan de Développement Quinquennal (1999-2004) et un Projet de financement à hauteur de Quatre milliards deux cents millions FCFA viennent d'être élaboré. Ledit projet a été soumis au financement du Japon.

### **III. PERSPECTIVES D' ACTIONS**

La nécessité de réduire la pauvreté de moitié d'ici à l'an 2015, conformément à l'engagement pris lors du Sommet Mondial sur le Développement social de Copenhague, fait de la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté une des priorités du nouveau gouvernement.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations stratégiques de lutte, il sera mis en œuvre deux grands nouveaux projets de lutte contre la pauvreté à savoir :

1. Projet de Lutte contre la Pauvreté BAD/FND d'un coût global de 15 milliards. Son objectif est de contribuer à réduire la pauvreté dans les régions de Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès à travers les composantes suivantes : l'élévation du niveau éducatif et des compétences techniques ainsi que les capacités d'auto-promotion des groupes cibles, l'accroissement des capacités de génération de revenus, et enfin la facilitation de l'accès des groupes cibles aux services sociaux de base.
2. Projet de Développement Social financé par la Banque Mondiale pour un coût global de 30 milliards en deux phases. Son objectif global est de contribuer à la réalisation des priorités définies dans le Programme de Lutte contre la Pauvreté à travers l'accès des femmes et des jeunes aux crédits et aux services sociaux de base et le renforcement des capacités des acteurs en vue d'améliorer le système de suivi des conditions de vie des ménages.

Pour mettre en œuvre toutes ces actions, le Gouvernement a procédé à un recentrage des missions des différents ministères clés intervenant dans ce domaine.

C'est ainsi que le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale a vu ses attributions renforcées en matière de conception et de mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté et d'investissement social à travers le décret 2000-645.

Pour mener à bien ces nouvelles missions, il est nécessaire voir urgent de mettre en place une **Approche programme dotée d'un Système Stratégique de planification, de coordination et de suivi-évaluation** au niveau du secteur tout **en renforçant les capacités techniques des agents** du département.

A cet effet, un important programme d'équipement informatique d'appui en ressources humaines a été financé par le budget de l'Etat afin de consolider les acquis réalisés par mon département en matière de planification, coordination et suivi-évaluation des projets et Programmes déjà enregistrés.

C'est dans le cadre de **cette approche globale intégrée et participative**, axée sur la **recherche systématique de l'impact de nos actions** en matière de **Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté**, qu'il convient de circonscrire les objectifs stratégiques suivants que Monsieur le Premier Ministre a bien voulu assigner à mon département :

- Promouvoir les droits des femmes et des enfants ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de protection des enfants en situation à risque et des talibés ;
- Soutenir les personnes du 3<sup>ème</sup> âge et valoriser leur rôle ;
- Veiller à la conception et au suivi des projets de promotion économique des femmes ou de leurs groupements ;
- Veiller à la prise en compte de la composante « genre » dans tous les programmes de développement économique, social ou culturel ;
- Organiser la protection et la réinsertion des handicapés ;
- Concevoir et mettre en œuvre un fonds de solidarité pour les populations les plus vulnérables ;
- Mettre en œuvre, en relations avec le Ministère du Plan, les Politiques et les Programmes d'Élimination de la Pauvreté ;
- Encadrer et soutenir l'actions des ONG de développement.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques mon département vient de soumettre à la haute attention de Monsieur le Premier Ministre, **un Plan d'Action couvrant la période du PTIP 2001-2003** avec des stratégies d'action, des moyens disponibles ou à rechercher, des résultats attendus, des moyens de vérification et des structures ou acteurs impliqués.

L'ambition de mon département est d'atteindre **un taux d'investissement de Priorité Sociale de l'ordre de 15 % en 2001 et 50 % en 2003** au niveau **du secteur quaternaire**.

C'est la raison pour laquelle, je voudrais, Honorables Députés soumettre à votre sanction le projet de budget 2001 de mon département qui s'articule comme suit :

#### **IV. PROJET DE BUDGET**

Le Projet de Budget 2001 du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale est arrêté à la somme de un milliard sept cent quarante cinq millions trois cent sept mille francs (1 745 307 000 Frs). Est réparti comme suit :

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Chapitre 571 Personnel : | 1 169 274 000 |
| Chapitre 572 Matériel :  | 275 291 000   |
| Chapitre 574 Transfert : | 300 742 000   |

#### **ANALYSE**

##### **Chapitre Personnel**

Pour la gestion 2001, la réévaluation du Chapitre Personnel accuse une baisse de près de 11 952 000 F. en valeur absolue et 1,01 en valeur relative.

Cette baisse s'explique par la diminution de l'effectif du personnel qui passe de 509 à 483 agents soit 26 agents en baisse dont certains sont partis à la retraite et d'autres mis en position de disponibilité.

## **Chapitre Matériel**

Par rapport au budget 2000, les crédits votés du Chapitre Matériel d'un montant de 254 013 000 Frs a connu une augmentation de 21 278 000 Frs en valeur absolue 8,38 en valeur relative due aux mesures nouvelles accordées.

## **Chapitre Transfert**

Ce chapitre a connu une augmentation de 154 607 000 Frs en valeur absolue 105,80 % en valeur relative par rapport au budget 2000 dont les crédits votés étaient de 146 135 000 Frs.

Cette hausse s'explique par les mesures nouvelles ci-après :

- ◆ rémunération ENTSS
- ◆ Enfants en situation difficile
- ◆ Assistance handicapés
- ◆ Assistance Nécessiteux.